

ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT DES VERDIERS

165 rue des Chardonnerets 59390 LYS LEZ LANNOY

Mail : a.s.l.v@free.fr Site : <http://a.s.l.v.free.fr>

Verdiers Info N° 9

Lys Lez Lannoy le 12 Mai 2006

APPORT ou CLASSEMENT

Compte rendu de notre réunion avec la SEM jeudi 11 Mai 2006 :

Le notaire a d'abord essayé de nous dire que l'apport à l'ASLV ne devait pas se faire avant le classement des voies, mais que l'apport à l'ASLV ne se ferait qu'après décision de la CUDL de reprendre ou non les voies. Seules les voies non classables nous seront apportées.

Afin que tout soit clair, dans les documents que vous avez tous dû avoir chez le notaire et que vous avez acceptés, il est précisé que « les ouvrages d'intérêt collectif demeureront la propriété de la SEM ou ASLV tant qu'elles ne seront pas classées dans le domaine public. » et « nul ne pourra s'opposer au classement éventuel de tout ou partie des parties communes dans le domaine public à la première demande de la collectivité intéressée. »

Après avoir remis les pendules à l'heure, ce n'est pas ainsi que cela doit forcément se dérouler mais c'est bien une volonté politique de procéder de la sorte. On nous a donc présenté le déroulement des opérations :

La SEM/Mairie fait toutes les démarches de classement des parties communes qui les intéressent. Après classement la SEM nous rétrocèdera gratuitement le reste des parties communes, essentiellement les espaces verts hors emprise communautaire (butte, placette..), ainsi que les chemins et raquettes d'accès limités à certains lots (2 raquettes rue des tourterelles). La procédure est pratiquement bouclée pour la rue des Verdiers, elle est en cours pour le reste des voies et pourrait aboutir en 2007.

Pour l'espace périscolaire il a été échangé pour moitié avec la CUDL. La mairie restant propriétaire de la moitié du terrain attenant au lotissement. Rien n'est encore prévu pour ce terrain mais un espace vert est une possibilité vu le peu d'espaces verts à Lys Lez Lannoy.

Dans d'autres domaines.

Une bonne nouvelle que vous avez tous remarqué, le traçage des Verdiers a été effectué par nos soins (et non par la mairie comme certains on pu le croire) et comme décidé en Assemblée Générale. On remarque déjà un changement de comportement des automobilistes, ralentissement, meilleur respect des priorités et fin des dépassements. Pourvu que cela dure !

Le terrain du WAP a été racheté, mais nous ne savons pas encore ce qui y sera implanté. La commune ne peut interdire aucune activité mais veillera à mettre en place des actions afin de limiter les nuisances au maximum.

Enfin et suite à notre demande il nous est précisé que l'utilisation des petites motos et autres engins non homologués est interdite sur la voie publique et donc également dans le lotissement comme sur le parking Conforama. La police a déjà confisqué des engins et les contrevenants s'exposent à une amende de 135 euros.

Olivier ALBERS Président ASLV